



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 11 juillet 2022**

Tarifs hébergement parkings

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 11 juillet 2022 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Le conseil d'administration valide les tarifs mensuels des places de stationnement dans les résidences :

- 10 euros par mois pour les parkings extérieurs non couverts,
- 15 euros par mois pour les parkings couverts.

Fait à Nice, le 11 juillet 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 15
Membres présents : 18	Contre : 0
Membres représentés : 3	Abstention : 6
Votants : 21	